

## ◆ Redonner toute leur place aux salles communales

Les salles communales sont bien plus que des bâtiments : ce sont des lieux de vie, de convivialité et de lien social.

Elles accueillent nos mariages, nos fêtes, nos repas associatifs, nos réunions de quartier, nos spectacles, nos traditions.

Elles sont le cœur battant de la vie locale.

### 📍 Constat

À Jarny, ces espaces sont aujourd’hui trop contraints par des règles absurdes et une gestion frileuse. La location n’est possible que sur une courte période de la semaine, jamais au-delà de 20 h.

Résultat : impossible d’y organiser en soirées un mariage, un réveillon ou même une soirée associative dans des conditions normales.

Beaucoup d’habitants sont donc contraints de louer dans les communes voisines, privant Jarny de moments de partage, mais aussi de retombées économiques locales.

### 🎯 Notre objectif

Redonner à nos salles communales leur vocation première : être des lieux ouverts, vivants et accueillants, au service des habitants, des familles et des associations, tout en s’inscrivant dans une démarche de modernisation et de transition écologique.

### 🧭 Nos engagements concrets

- **Réouverture des salles jusqu’à 22 h, avec dérogations possibles jusqu’à 2 h du matin,** comme dans la majorité des communes françaises.  
→ Cela permettra d’accueillir à nouveau des événements festifs, culturels ou familiaux dans des conditions dignes et modernes.  
*Aujourd’hui, il est donc difficile pour un habitant de Jarny de se projeter sur l’organisation d’un mariage en soirée ou d’un réveillon du Nouvel An dans nos salles communales, tant les horaires actuels (arrêt à 20 h) rendent impossible ce type d’événements.*  
*Cette réforme redonnera enfin aux Jarnysiens la possibilité de célébrer chez eux, sans devoir aller louer dans les villes voisines.*
- **Gratuité totale pour toutes les associations jarnysiennes**, sans limite de nombre de locations, quels que soient leur objet, leur sensibilité ou leur orientation politique.  
→ Un soutien équitable et concret à la vie associative, moteur du dynamisme local.  
Un soutien direct et concret à la vie associative, moteur du dynamisme local.
- **Classement d’un rayon de 300 mètres autour des salles communales** comme “zone à nuisances potentielles” dans le **PLU (Plan Local d’Urbanisme)**.  
→ Cela permettra d’informer à l’avance les futurs acquéreurs et d’éviter les plaintes excessives pour nuisances sonores.  
→ Cette mention sera intégrée dans le dossier d’urbanisme transmis aux notaires, afin que l’information soit notifiée à chaque vente immobilière dans le périmètre concerné.  
→ Une mesure de transparence, de prévention et de sécurité juridique pour la commune et ses habitants.

## Modernisation énergétique, écologique et phonique

Dans le cadre de la rénovation énergétique du patrimoine communal, les salles des fêtes seront au cœur du programme :

- **Isolation thermique et phonique renforcée** (murs, plafonds, ouvertures).
- **Installation de panneaux solaires, mini-éoliennes, géothermie et pompes à chaleur**, pour réduire les dépenses mais aussi climatiser les lieux lors des périodes de canicule exclusivement.
- **Condamnation des ouvertures donnant sur les habitations voisines**, dans les limites techniques possibles, sauf issues de secours, pour limiter les nuisances sonores directes.
- **Mise en place de portiques anti-retour** sur les salles où cela est techniquement faisable, afin d'éviter les entrées de personnes extérieures pendant les manifestations et donc d'améliorer la sécurité et d'avoir un effet anti-dispersion.  
Ces installations auront aussi pour but d'éviter la dispersion de citoyens "bruyants" autour des salles, évitant là encore les nuisances sonores.
- **Création de zones fumeurs phoniquement isolées**, pour réduire les nuisances sonores et les déchets sur la voie publique.
- **Installation de boîtiers de contrôle du niveau sonore (SPL)** dans chaque salle, permettant d'afficher en temps réel sur écran LED le volume sonore mesuré. En cas de dépassement du seuil autorisé, une alerte visuelle sera émise afin de permettre aux organisateurs d'ajuster immédiatement le son, dans un esprit de prévention et de respect du voisinage. Si le seuil est dépassé à trois reprises consécutives sur une courte période, la police municipale en sera automatiquement avertie afin d'effectuer une vérification préventive sur place.
- **Information systématique de la police municipale nouvellement créée** (pour plus de détails, voir le point du programme "Sécurité"), qui sera avertie de chaque manifestation organisée sur la commune.
  - Des rondes renforcées seront effectuées lors de ces événements afin d'assurer une sécurité préventive pour les organisateurs et leurs invités, mais aussi de garantir le respect des conditions de tranquillité publique et de ne pas perturber le voisinage.
  - Les organisateurs responsables de troubles de voisinage abusifs se verront refuser toute nouvelle location à l'avenir, afin de préserver l'équilibre entre liberté de fête et respect du bien-être collectif.

Ces travaux et mesures permettront :

- de réduire les dépenses publiques énergétiques, en forte hausse à Jarny lors des dix dernières années,
- de renforcer le confort des usagers,
- et de préserver la tranquillité des riverains.

## Une ambition claire

Faire des salles communales de Jarny **des espaces modernes, responsables et conviviaux**, accessibles à tous du lundi au samedi jusqu'à 22 h, avec **dérogations possibles jusqu'à 2 h du matin** (le dimanche exclusivement jusqu'à 20 h).

Des salles **rénovées, accessibles, éco-responsables et vivantes**, symbole d'une ville qui se rassemble, qui partage et qui avance.